
Adresse de la commune de Rouen contenant le procès-verbal de la fête civique du 3 floréal, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Rouen contenant le procès-verbal de la fête civique du 3 floréal, lors de la séance du 15 prairial an II (3 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 272-273;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13948_t1_0272_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

40

Le 1^{er} bataillon de Semur, département de la Côte-d'Or, exprime son regret de n'avoir pas été employé à combattre les satellites des tyrans; mais, en attendant cet heureux moment, ils annoncent que nuit et jour ils veillent pour empêcher l'exportation de nos denrées, et opposer une barrière à l'introduction des faux assignats. Le bataillon demande la punition des traîtres, et invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[s.l.n.d.] (2).

« Lorsque la patrie a eu besoin de nos bras, lorsque la loi qui a épouvanté les rois et sauvé la République, a appelé sous ses drapeaux une jeunesse ardente et respirant les combats, nous avons à l'instant abandonné nos pères, nos mères, nos charrués et nos chaumières pour partager avec ceux qui nous ont précédés pour partager les dangers, l'honneur, de la guerre de la liberté.

Cette guerre qui intéresse le genre humain, a enflammé nos cœurs, et, placés sur la frontière d'un pays où se sont réfugiés les scélérats tonsurés qui ont infesté nos campagnes du fanatisme, nous regrettons de n'avoir encore pu nous mesurer avec les esclaves aveugles qui ont osé souiller notre territoire. Notre sang n'a point encore coulé pour la patrie, mais l'instant viendra, et nous la servons maintenant en veillant jour et nuit pour empêcher l'exportation de nos denrées, et pour opposer une barrière à l'introduction des faux assignats et aux relations des émigrés et des prêtres, encore plus à craindre qu'eux.

Représentans, vous étiez dignes d'être les mandataires du peuple; sa cause triomphe et nos cœurs sont pleins d'amour, de reconnaissance et d'admiration pour vous. Achevez votre grande tâche. S'il reste encore des traîtres, qu'ils tombent quel que soit leur masque, quels que soient leurs services. La volonté puissante du peuple s'est prononcée, et investis de sa souveraineté, qu'avez-vous à craindre ? Les tyrans fuient, leurs esclaves soupirent peut-être après notre bonheur, et si le sentiment intérieur qui accompagne les grandes actions vous suffit pour récompense, la postérité vous en prépare une plus glorieuse.

Pères du peuple, comptez sur nos sentiments et restez où sa volonté vous a placés jusqu'à ce que son bonheur soit pur, jusqu'à ce que la liberté ne soit plus menacée par les nobles, les rois et les prêtres ».

CHAMPENOST (*chef de b^{on}*) [et 1 page de signatures illisibles].

(1) P.V., XXXVIII, 310. B^{on}, 17 prair.; *Débats*, n° 625, p. 293; *Rép.*, n° 166; *J. Fr.*, n° 618; *Mon.*, XX, 646; *J. Sablier*, n° 1358; *Audit. nat.*, n° 619; *M.U.*, XL, 247; *C. Eg.*, n° 655; *J. Paris*, n° 520.

(2) C 306, pl. 1160, p. 11.

41

La société populaire de Joigny, département de l'Yonne, transmet à la Convention nationale le trait de bravoure de Louis Creux, grenadier du 2^e bataillon de l'Yonne, qui, le premier, est entré sur la place de Courtray, suivi seulement de 2 de ses camarades, s'est emparé d'un canon braqué sur lui, en tuant le canonnier et celui qui tenait la mèche, et l'a tourné contre nos ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Le soir de la mémorable journée du 7 de ce mois, le général Daudet, demande aux grenadiers du 2^e bataillon de l'Yonne, (de ce bataillon que Cobourg appelle le bataillon du diable), s'ils veulent, pour se délasser de cette journée, aller souper à Courtrai. Les grenadiers partent, ils écrasent tout ce qui s'oppose à leur passage. Louis Creux est le premier dans la place, suivi seulement de deux de ses camarades. Un canon était braqué sur lui: on allait y mettre le feu; Creux coupe le bras du canonnier qui escou-villonnait, renverse celui qui tenait la mèche; et secondé de ses deux camarades, il est maître de la pièce et la tourne contre nos ennemis (2).

(Applaudissements)

42

Le conseil-général de la commune de Rouen (3), annonce que le 1^{er} prairial, le pavillon national a été arboré dans le port; il envoie copie du procès-verbal de la fête qui a eu lieu pour célébrer ce beau jour.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Rouen, 3 prair. II] (5).

« Citoyens représentans,

L'arboration du nouveau pavillon national qui a eu lieu le premier de ce mois au port de Rouen a été un jour de fête générale et d'allégresse pour tous les citoyens de la commune de Rouen. Les douze bataillons de la garde nationale ont été complets à cette cérémonie civique, chaque républicain s'est empressé de partager la joie qui animait tous les cœurs des enfants de la patrie, en voyant arborer le pavillon qui doit annoncer à tous les tyrans que leur règne est passé; et qui doit porter à tous les peuples la liberté et l'égalité.

(1) P.V., XXXVIII, 311. *M.U.*, XL, 249; *Débats*, n° 624, p. 261; *J. Lois*, n° 614; *Audit. nat.*, n° 619; *J. Mont.*, n° 39; *J. Sablier*, n° 1358; *Rép.*, n° 166; *Mon.*, XX, 646; *J. Fr.*, n° 618; *J. Univ.*, n° 1655.

(2) B^{on}, 15 prair. (1^{er} suppl¹).

(3) Seine-Inférieure.

(4) P.V., XXXVIII, 311. B^{on}, 16 prair.; *M.U.*, XL, 247; *Rép.*, n° 166; *J. Sablier*, n° 1358; *J. Mont.*, n° 39; *Mon.*, XX, 646; *C. Eg.*, n° 657.

(5) C 305, pl. 1146, p. 28 à 30.

Cet heureux jour a été consacré à la douce fraternité; des réjouissances civiques et des danses républicaines ont duré jusqu'au soir et les citoyens se sont séparés en criant vive la République, vive la Montagne. S. et F.»

SIMON, CAIGNARD.

[Rouen, 3 prair. II].

« Citoyens représentans,

Nous vous faisons passer une copie du procès-verbal de la fête civique que nous avons célébrée en cette commune le 3^e décadi de floréal. Il convaincra tous nos frères des départements que nos concitoyens ne respirent que l'amour de la liberté et qu'ils emploient tous leurs moyens pour la faire triompher sur les vils despotes et leurs satellites. S. et F.»

[mêmes signatures].

[P.V. de la fête du 3 flor. II].

Le conseil général révolutionnaire de la commune de Rouen, les administrateurs du district et du département, le comité de surveillance et tous les autres corps constitués, la société populaire, les instituteurs des écoles primaires et leurs élèves, et les enfans naturels de la patrie, se sont réunis à 11 heures du matin en la maison commune, d'où ils se sont rendus au temple de la raison sous l'escorte d'un détachement de la garde nationale précédé des tambours; où étant Moulin, officier M^a a fait lecture des lois envoyées officiellement dans le cours de cette décade.

Cette lecture est suivie : 1^o d'une ouverture du grand orchestre pour le Breton,

2^o de couplets patriotiques, musique de la citoyenne Thiémé,

3^o de la lecture du Bulletin,

4^o du chœur des Rigueurs du cloître, O liberté sainte,

5^o de la lecture des actions héroïques,

6^o de nouveaux couplets patriotiques, musique de Roussel,

7^o du rapport de Robespierre sur les idées religieuses et morales et sur les fêtes décadales,

8^o par la scène religieuse de Gossec : veillons au salut de l'Empire.

9^o enfin par l'hymne des merveilles.

Ces divers ouvrages et lectures sont successivement accueillis par des acclamations de : Vive la République, vive la Montagne !

P.C.C. CAIGNARD.

43

Les citoyens des communes de Bornheim et de Knoringen dans le Palatinat, demandent à être réunis à la République française; ils envoient les deux procès-verbaux qui constatent leur adhésion.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

(1) P.V., XXXVIII, 311. Bⁱⁿ, 16 prair.; Rép., n^o 166; J. Mont., n^o 39; Audit. nat., n^o 619; J. Fr., n^o 618; J. Sablier, n^o 1358.

44

Chemin fils, imprimeur, section de la Cité, fait hommage à la Convention d'un exemplaire des deux premiers numéros du livre du Républicain (1).

Il promet d'en envoyer toutes les décades un exemplaire de chaque numéro (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique.

45

La société populaire de Provins, département de Seine-et-Marne, témoigne toute l'indignation dont elle a été pénétrée en apprenant l'attentat commis contre deux fidèles représentans; elle annonce qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier jacobin qui a été incorporé dans le 19^e régiment.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Provins, 7 prair. II] (4).

« Citoyens représentans,

Nous avons tous frémi d'indignation en apprenant la nouvelle de l'horrible attentat commis contre deux fidèles représentans du peuple; nous avons tous envié le bonheur de Geoffroy; tous nous aurions voulu être à sa place, et il n'est aucun de nous qui ne soit prêt à faire un rempart de son corps à la Convention nationale.

Qu'ils sont lâches tous les tyrans et tous leurs satellites, et quelle différence entre eux et vous ! Ils ne connaissent que le crime quand vous ne connaissez que la vertu. Ils violent toutes les lois quand vous les respectez. Ils outragent la divinité par leur scélératesse quand vous vous empressez et tous les français avec vous de lui rendre l'hommage que lui doivent tous les mortels. Vaincus par l'énergie d'un grand peuple, par la valeur de nos guerriers, ils appellent à leur secours tous les attentats. Quand vous ne vous occupez que du bonheur des mortels et de récompenser les actions héroïques et vertueuses, ils ne songent qu'aux assassinats. Ainsi quand vous rendez à l'homme ses premiers droits, et au français sa dignité et son énergie, les monstres veulent anéantir l'ouvrage même de la divinité. Ah ! cette lutte entre la vertu et le crime ne peut durer longtemps. Ils renouvellent l'histoire de ces insensés qui osèrent attaquer l'éternel, mais ils périront comme eux.

Citoyens, nous ne vous dirons pas : Entourez-vous d'une garde, quelle qu'elle fût elle éveille-

(1) P.V., XXXVIII, 311. Bⁱⁿ, 16 prair. (suppl¹); Débats, n^o 622, p. 222.

(2) J. Mont., n^o 39.

(3) P.V., XXXVIII, 311. Bⁱⁿ, 16 prair. (suppl¹) et 19 prair.; Mon., XX, 257.

(4) C 306, pl. 1160, p. 14. Mention en marge : « La société m'annonce dans une lettre particulière qu'elle a fait partir un cavalier jacobin armé, monté et équipé; elle desire que ce don soit connu de la cavalerie ». C. Opoix, (député de S.-et-M.).